

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2016

Etaient présents : Mmes BIGOT, FÉVRIER, PASQUIER Marie-Thérèse, PEREIRA

MM. PANNIER, POUSSE, JOURDAIN, GOUPY, RADIGUE, RICHEL, SIMON

Etaient absents / excusés : M. FOURNIER (donne pouvoir à Monsieur SIMON)

Mmes HUBERT, PASQUIER Séverine

Secrétaire de Séance : Mme PASQUIER Marie-Thérèse

L'an deux mil seize, le neuf septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

Le compte rendu de la réunion du 1^{er} juillet 2016 ne suscite aucune remarque particulière.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Droit de préférence parcelles boisées

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

✓ **Droit de préférence parcelles boisées**

Monsieur PANNIER présente au Conseil Municipal la notification de vente de parcelles des consorts Fontaine pour les parcelles cadastrées section D parcelles N°268 et N°269 d'une superficie de 98 a situées au lieudit « La Petite Pièce » à Saint Ouen en Belin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préférence sur ces parcelles.

✓ **Renouvellement drapeau de cérémonie**

Le drapeau de cérémonie utilisé actuellement est un drapeau appartenant à une ancienne association des anciens combattants de la guerre 39-45 et qui nécessite son renouvellement. Le projet d'achat concerne un drapeau qui ne ferait pas référence à une seule guerre mais plutôt à tous les anciens combattants.

Le devis de la société SEDI (dimension 75 cm x 115 cm, broderie sur les 2 faces) s'élève à 1 315,90 € HT soit 1 579,08 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à cette dépense qui sera inscrite à l'article 2188 de la section investissement du budget communal 2016.

✓ Contrat logiciels Mairie

Dans le cadre de la mutualisation des achats au sein de la Communauté de Communes, un groupe de travail composé d'élus et de techniciens a étudié l'harmonisation des logiciels des mairies et a retenu le principe de conserver sur l'ensemble de la Communauté de Communes le prestataire SEGILOG du groupe Berger Levrault.

Les communes de Saint Ouen, Saint Biez, Saint Gervais et Laigné en Belin disposent d'un contrat CEGID. Les autres communes ainsi que la Communauté de Communes disposent d'un contrat SEGILOG.

Les contrats CEGID des quatre communes concernées arrivant à échéance au 31 décembre 2016 et dans le cadre de la mutualisation des dépenses pour ces logiciels, une proposition financière de la société SEGILOG est présentée aux conseillers municipaux.

Un tableau comparatif des deux prestataires est distribué et prévoit un surcoût en 2017.

Cependant le contrat SEGILOG comprend :

- ✓ la mise à disposition de tous les progiciels existants (logiciels supplémentaires CEGID payants)
- ✓ la formation sur site illimitée (formation CEGID payante)
- ✓ l'assistance progiciels (assistance par télémaintenance par CEGID)
- ✓ le développement de nouveaux progiciels
- ✓ la maintenance des progiciels
- ✓ les adaptations et les modifications des progiciels

Le contrat pourrait débuter au 1^{er} octobre 2016, la société SEGILOG prenant à sa charge les trois premiers mois (octobre, novembre, décembre) afin de permettre aux services administratifs de travailler en doublon sur les logiciels CEGID et SEGILOG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte à l'unanimité la résiliation du contrat CEGID au 31 décembre 2016 et retient l'offre financière de la société SEGILOG du groupe Berger Levrault comprenant :
 - les droits d'entrée concernant les progiciels et les services de 2 635 € HT soit 3 162 € TTC
 - le forfait annuel pour 2017 de 3 210 € TTC soit 3 852 € TTC (contrat de 39 mois à compter du 1^{er} octobre 2016 avec gratuité en octobre, novembre et décembre 2016)
 - Pour la partie cartographique du cimetière, le coût du progiciel module graphique pour 5 ans est de 441 € HT soit 529,20 € TTC et le coût de la cartographie est de 495 € HT soit 594 € TTC.

Dans le cadre de l'harmonisation des logiciels mairies, les droits d'entrée ainsi que le coût de la cartographie sont prévus être remboursés par la Communauté de Communes.

Ces dépenses seront imputées à l'article 2051 (Concessions et droits similaires) pour 3 700 € et à l'article 21316 (Equipements du Cimetière) pour 600 € et feront l'objet d'une décision modificative lors de la prochaine réunion.

✓ **Choix coordonnateur sécurité protection de la santé pour les travaux du logement 7, rue Saint Mamert**

Pour assurer cette mission de coordination, 3 sociétés ont été consultées (SOCOTEC, SARL PIERRE SPS, JARDIN). 2 sociétés ont répondu (SOCOTEC, SARL PIERRE SPS)

Un tableau récapitulatif est distribué aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la SARL PIERRE SPS pour un montant de 1 460 € HT soit 1 752 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 2313 (Constructions) du budget communal 2016.

✓ **Projet enfouissement des réseaux route des Trois Maillets**

Monsieur PANNIER présente l'ébauche réalisée par Monsieur LAUNAY, Technicien responsable du secteur électrification du Département concernant le projet d'enfouissement des réseaux route des Trois Maillets et impasse de la Houssaie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à demander une étude de ce projet d'enfouissement des réseaux route des Trois Maillets et impasse de la Houssaie.

✓ **Renouvellement convention de prestation pour le suivi HACCP du Restaurant Scolaire**

Comme l'année précédente, Madame CHOISY, Auto-entrepreneur propose une convention de prestation dans le cadre de la mission HACCP du restaurant scolaire.

Cette prestation comprend quatre contrôles inopinés dans l'année scolaire 2016/2017 avec rapports de visite et information des modifications de la législation concernant l'hygiène alimentaire et le HACCP pour un montant de 320 € avec un forfait de 12,50 € de frais de déplacement par jour d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable au renouvellement de cette prestation de service et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation pour le suivi HACCP du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2016/2017.

✓ **Renouvellement convention fourrière pour 2016**

Par courrier en date du 29 août 2016, le Président de Le Mans Métropole nous propose le renouvellement de la convention de fourrière animale pour l'année 2016.

Le tarif des frais de gestion de la fourrière reste inchangé (0,55 € TTC/hab) pour l'année 2016.

Les tarifs pour frais de garde sont également inchangés :

- 1 € TTC par animal par jour pour une durée inférieure ou égale à 8 jours de garde
- 2 € TTC par animal par jour à compter du 9^{ème} jour de garde

Conformément au code rural, au-delà du délai légal de 8 jours ouvrés et franc, le gestionnaire de la fourrière devient propriétaire de l'animal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler la convention de fourrière animale avec Le Mans Métropole pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et l'autorise à pratiquer les soins vétérinaires visant à la survie de l'animal lorsque ce dernier n'est pas identifié dans la limite d'un montant maximum de 120 €
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

✓ **Renouvellement convention d'utilisation par la CDC de bâtiments publics destinés à l'exercice des Temps d'Activités Périscolaires**

Comme l'année scolaire 2015/2016, Le CIAS utilisera les locaux suivants en vue d'assurer le Temps d'Activités Périscolaires le jeudi de 13h 30 à 16h 30 :

✓ **Ecole Claire Fontaine :**

- le bâtiment côté rue sauf le bureau de la Directrice
- le dortoir, les sanitaires et la bibliothèque du bâtiment modulaire
- la salle de motricité
- la salle informatique
- les sanitaires
- la cour de récréation

✓ **Salle Audonienne**

Il convient donc de renouveler la convention de mise à disposition de ces locaux pour l'année 2016/2017 ; elle précise également les dispositions relatives à la sécurité et les dispositions financières en cas de dégradation des matériels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation par la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » de ces locaux pour l'année scolaire 2016/2017. Cette convention sera portée à la connaissance de Madame la Directrice de l'Ecole Claire Fontaine.

✓ **Renouvellement convention de mise à disposition de service entre la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois et la commune**

Cette convention a pour objet conformément à l'article L.5211-4-1 II du CGCT de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition de personnel pour l'encadrement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) créés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

La mise à disposition de personnel (1 agent) pour l'encadrement des TAP (le jeudi de 13h 30 à 16h 30) à raison 6 heures maximum par semaine scolaire pour la période du 29 août 2016 au 7 juillet 2017.

Le Communauté de Communes s'engage à rembourser à la commune de Saint Ouen en Belin la totalité des charges de fonctionnement engendrées par la prestation dont la facturation sera effectuée par année civile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service avec la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

✓ Délibérations concordantes avec la Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois

Conformément à la demande du Centre des Finances Publiques, il convient d'effectuer des délibérations concordantes avec celles de la Communauté de Communes.

Sont concernés :

- le montant prévisionnel des attributions de compensation 2016 pour un montant dû de 3 749 € à la commune à la communauté de communes
- la répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) d'un montant de 26 456 € pour 2016.
- le remboursement de frais aux communes pour le nettoyage des abords de deux points d'apports volontaire de conteneurs verre soit 520 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces délibérations de la Communauté de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

✓ Approbation du rapport annuel 2015 du Service Assainissement collectif communal

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

La station d'épuration constituée d'un système de filtres plantés de roseaux mise en service le 30 novembre 2007 est d'une capacité de 850 équivalents habitants.

Le service public d'assainissement collectif dessert 716 habitants pour 269 abonnés avec un volume d'eau facturé de 22 798 m³ pour 35 889 € au 31 décembre 2015.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- adopte le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à Schéma National des Données sur l'Eau du 26 juillet 2010.

✓ Présentation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat d'eau de Pontvallain

Le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat de la Région de Pontvallain a été adopté en comité syndical le 6 juillet 2016.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

L'eau est de qualité satisfaisante.

Le service public d'eau potable compte 9 297 habitants, 4 103 abonnés au 31 décembre 2015.

Le volume d'eau vendu est de 417 188 m³.

✓ Présentation rapport d'activités 2015 sur la qualité du service d'élimination des déchets

Ce rapport décrit les différents services :

- Les déchets ménagers
- La collecte sélective
- Les déchetteries
- Les opérations ponctuelles (mise à disposition composteurs, collecte des DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux), collecte des pneus usagés, collecte des piles, les extincteurs et les bouteilles de gaz, les vêtements et Emmaüs)

Il comprend également le bilan global annuel de 2015 :

- Le nombre de foyers avec résidences secondaires par commune : 8 217 dont 509 pour Saint Ouen en Belin
- Le cumul des déchets collectés est de 9 480 tonnes en 2015
- Le ratio par habitant de collecte des ordures ménagères est de 125 kg/hab/an (pour mémoire, 128 kg/hab/an en 2014 et 160 kg/hab/an en 2001)
- Les montants des redevances perçues soit 953 007 € en 2015 (pour Saint Ouen en Belin : 57 531 € pour les particuliers)
- La répartition des dépenses par service :
 - Dépenses brutes : 1 495 600 € TTC
 - Recettes hors redevances : 455 998 €
 - Montant à financer par la redevance : 1 039 602 €
 - Coût par habitant : 52 € (moyenne nationale de 110 €/hab)

Il est à noter que depuis le 1^{er} septembre 2016, tous les emballages peuvent être déposés sans exception dans les sacs jaunes.

✓ Questions d'Actualité

➤ Ecole Claire Fontaine

Les travaux de peinture d'une classe du bâtiment central ont été effectués en août dernier. Il conviendra de prévoir au budget 2017 la peinture de la classe côté chaufferie de ce même bâtiment ainsi que les toilettes du bâtiment du bas.

➤ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le diagnostic en marchant a été effectué le 8 septembre dernier en présence du bureau d'études Ecce Terra, de Monsieur le Maire, Messieurs POUSSE, SIMON, GOUPY, RICHET (en début de séance) et Mesdames BIGOT, BUSSON.

Ce diagnostic fera l'objet d'une restitution écrite qui sera adressée à l'ensemble des conseillers municipaux.

➤ Maison médicale du Soleil

L'inauguration de la Maison Médicale du Soleil aura lieu le samedi 24 septembre 2016 à 11h 30.

➤ Travaux Logement 7, rue Saint Mamert

Le dossier de consultation a été mise en ligne sur la plateforme Sarthe-marches-publics.

Les offres devront être déposées au plus tard le Lundi 3 octobre 2016 à 12h à la Mairie de Saint Ouen en Belin et le choix des entreprises sera à l'ordre du jour du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2016.

➤ Comice Agricole 2017

En 2017, le Comice Agricole se déroulera à Saint Ouen en Belin.

Pour convier les audoniens et les commerçants à la première réunion qui aura lieu le Vendredi 7 octobre à 20h 30 à La Salle Audonienne, un courrier préparé par Monsieur PANNIER est distribué aux conseillers.

Les conseillers sont favorables à l'envoi de ce courrier.

Pour faciliter l'organisation des différentes réunions, un planning prévisionnel des séances de conseil municipal sera réalisé.

➤ **Pour information**

- Monsieur POUSSE indique que les travaux de curage de fossés débiteront lundi 12 septembre prochain.
Monsieur POUSSE signale que les camions stationnant dans la résidence de la Chanvrerie dégradent la chaussée qui vient d'être refaite. Un contact sera pris avec les chauffeurs concernés.
- Monsieur PANNIER informe les conseillers municipaux d'un changement de locataire dans le logement situé 4, Place des Comtes de Belin à compter du 1^{er} septembre 2016, le nouveau locataire étant Monsieur POUSSE Alban.
- Les murs de l'épicerie sont à vendre.
- ENEDIS a tenu une réunion d'information concernant les compteurs Linky qui pour Saint Ouen en Belin ne seront installés qu'au 2^{ème} semestre 2020.
- La commission Menus aura lieu le 12 septembre prochain.
- Monsieur RADIGUE indique que la journée Vétathlon du 4 septembre dernier s'est bien passée. La marche organisée en matinée par Génération Mouvement a été appréciée avec 47 participants.
- Madame BIGOT informe les conseillers municipaux qu'une réunion concernant une rétrospective des séjours organisés par la Communauté de Communes a eu lieu ce même jour à 18h 30.
- Madame FÉVRIER indique que le jury fleurissement a visité la commune le 20 août dernier. Il a été constaté une diminution de maisons retenues pour le fleurissement, constat également sur Laigné, Requeil et Yvré le Pôlin. Une réflexion devra donc être menée en commission.

➤ **Téléthon**

Monsieur JOURDAIN informe les conseillers municipaux qu'une réunion avec les associations a eu lieu le 5 septembre dernier pour la préparation du Téléthon 2016.

Le Téléthon se déroulera à Saint Ouen en Belin le vendredi 2 décembre 2016 de 19h à 23h sous forme d'un « Rallye » nocturne autour de la Salle Audonienne avec possibilité de restauration sur place.

Un tour de table des réunions communautaires est effectué.

La prochaine réunion est prévue le Vendredi 14 octobre 2016 à 20h 30.

La séance est levée à 22h 40 mn

La Secrétaire de séance,